

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Ville de Pointe-Claire
Élection partielle – District 1 Cedar/Le Village

Date du scrutin : 23 avril 2023

Par cet avis public, Caroline Thibault, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs du District 1 Cedar/Le Village de la Ville de Pointe-Claire :

1. La liste électorale du District 1 Cedar/Le Village a été déposée au bureau de la municipalité le 20 mars 2023 et fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis ;
 - Le 1^{er} février 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne ;
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
 - De plus, vous deviez, le 1^{er} février 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile dans le District 1 de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé dans le District 1 de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans le District 1 de la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans de District 1 de la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville, 2^e étage (Salle du conseil) – 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

Jours et heures : Lundi, 3 avril 2023 : 13 h 00 à 17 h 30
 19 h 00 à 22 h 00

 Mardi, 4 avril 2023 : 10 h 00 à 13 h 00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée dans le District 1 de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire, Québec H9R 3J3
(514) 630-1300 poste 1657

Donné à Pointe-Claire, le 29 mars 2023

Caroline Thibault
Présidente d'élection

PUBLIC NOTICE OF THE REVISION OF THE LIST OF ELECTORS

City of Pointe-Claire
By-election – District 1 Cedar/Le Village

Polling day: April 23, 2023

By this public notice, Caroline Thibault, Returning Officer, announces the following to the electors of the District 1 Cedar/Le Village of the City of Pointe-Claire:

1. The list of electors for District 1 Cedar/Le Village was filed with the office of the municipality on March 20, 2023 and is now subject to revision.
2. In order to vote, you must be entered on the list.
3. You have the right to be entered on the list of electors if:
 - You will be 18 years of age on polling day;
 - On February 1st, 2023:
 - you had Canadian citizenship;
 - you were not under tutorship;
 - you had not been convicted of a corrupt electoral practice in the previous five years.
 - In addition, you must meet **one** of the following two conditions on February 1st, 2023:
 - Be domiciled in District 1 of the municipality and for at least six months in Québec.
 - For at least 12 months, own an immovable or occupy a business establishment located in District 1 of the municipality.

NOTE: If you are not domiciled in District 1 of the municipality and want to exercise your voting right, you will need to send an application for entry or a power of attorney, as the case may be, to the Returning Officer.
4. You will be able to consult the list of electors and, if you are an elector domiciled in District 1 of the municipality, submit an application for entry, striking or correction before the board of revisors at the following location, on the days and during the hours indicated.

Address: City Hall, second floor (Council Chamber) – 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

Days and times:	Monday, April 3, 2023:	1:00 p.m. to 5:30 p.m. 7:00 p.m. to 10:00 p.m.
	Tuesday, April 4, 2023:	10:00 a.m. to 1:00 p.m.

5. For any application for entry of a person domiciled in District 1 of the municipality, the person who applies must indicate the previous address of the person's domicile and present two documents: one indicating the name and date of birth of the person and the other, his or her name and domicile address.
6. You can contact the Returning Officer at the following address and telephone number:

451 Saint-Jean Boulevard
Pointe-Claire, Québec H9R 3J3
(514) 630-1300 extension 1657

Given at Pointe-Claire, March 29, 2023.

Caroline Thibault
Returning Officer

